

**Filles d'Eve: sorcières sincères  
et pseudo-possédées**

par  
**Marie-France Hilgar**

En ce qui concerne l'histoire de la femme, au commencement était Eve. Et quand Eve persuada Adam de goûter au fruit défendu, Dieu, écrivent les auteurs de la Bible, tous des hommes, maudit le Serpent, maudit la femme à qui il promet qu'elle serait dominée par le mari qu'elle avait entraîné dans sa chute. Les femmes remarquables par leurs vertus ne sont pas nombreuses dans l'Ancien Testament. La messe de mariage vante l'amabilité de Rachel envers son mari, la sagesse de Rébecca, la fidélité et la longévité de Sarah. Mais cette même Sarah osa rire quand Iahvé lui annonça qu'elle allait être mère; la femme de Loth ne put résister à la curiosité; et quand Ruth alla se glisser sous la couverture du bonhomme Booz, obéissait-elle à Dieu ou au Diable? Seule la Vierge Marie sera capable d'écraser la tête du Serpent. Elle deviendra un modèle de vertu pour certaines femmes alors que d'autres préféreront chercher un appui auprès du Malin.

Pouquoi et comment être sorcière? Pline assurait que les femmes étaient préférables pour la magie; c'étaient d'ailleurs des prêtresses, des pythonisses, des sybilles qui rendaient les oracles parce que la femme, disait-on, est à la fois plus imaginative et plus suggestible que l'homme. Après avoir prôné la ravissante Circé et la sublime Sybille ainsi que les sorcières qui, grâce à leur connaissance des plantes, ont guéri souvent et endormi tant de maux, Michelet n'hésite pas à déclarer que la sorcière date des temps du désespoir, c'est-à-dire, pour lui, du Moyen-Âge. «Il fallut la pression fatale d'un âge de fer, celle des nécessités atroces; il fallut que l'enfer même parût un abri, un asile, contre l'enfer d'ici-bas.» (Michelet 78) L'historien avoue avoir rattaché les détails de son

analyse à un «léger fil fictif.» Il assigne à la sorcière une place éminente de rebelle et de consolatrice d'une humanité soumise à de terribles jugs. Il fait de la sorcière une révoltée qui conteste l'ordre médiéval inhumain et sa condition inférieure de femme, devenue ensuite une martyre par la persécution. Plus près de nous, Robert Muchembled, dans un livre publié il y a moins d'une décennie, ne voit dans la sorcière ni une exclue ni une révoltée mais la victime d'une ample mutation. «En un certain sens, la suppliciée servait de bouc émissaire et son martyre avait pour objet de rétablir la cohésion interne de la société environnante et de la cellule villageoise, toutes deux inquiètes face à l'ampleur des transformations en train de se réaliser.» (*La sorcière au village* 19)

Une chose est certaine, c'est que dans la plupart des pays d'Europe la grande chasse aux sorcières atteint son paroxysme entre 1560 et 1660-1680. L'homme est un loup pour l'homme dit-on; il l'est encore plus pour la femme chargée, depuis Eve, de tous les péchés du monde. Les bûchers s'allument et flambent au rythme nous semble-t-il de neuf femmes pour un homme, parce que la résistance physique et psychologique de la femme s'émousse plus rapidement que celle du sexe fort. Des statistiques viables sont jusqu'à présent impossibles à établir. Les archives d'anciennes cours de parlement n'ont pas toujours été conservées, et un grand nombre d'entre elles n'ont pas encore été dépouillées: à Toulouse par exemple, 80,000 sacs à procès criminels attendaient encore leur inventaire il y a vingt ans quand Robert Mandrou a écrit son volumineux (583 pages) livre (Mandrou 20). Notons aussi qu'à cette époque les poursuites en sorcellerie font les beaux jours de l'appareil judiciaire laïc, l'Eglise ayant renoncé très vite, semble-t-il, en France, à poursuivre sorciers et sorcières.

Nous avons choisi de vous présenter, parmi tant de cas, celui de Péronne Goguillon qui, dans l'espace de dix-sept jours, fut jugée et exécutée à Bouvignies, petit village du nord de la France. Le 11 mai 1679 Michel Fontenier se présente devant les juges de Bouvignies et

prend *partie formée* contre Péronne: il soutient contre elle l'accusation de sorcellerie. Une prise de corps est aussitôt ordonnée. Péronne n'attend pas d'être appréhendée: avec l'autorisation de son mari, dont elle a besoin, elle se constitue prisonnière le 12 et prend *partie formée* contre son accusateur, qui est sommé de comparaître le 13, mais comme il habite à Marchiennes il ne se présente pas. La gouvernance de Douai offre alors deux solutions: soit les hommes de fief de Bouvignies libèrent Péronne pour qu'elle puisse poursuivre son calomniateur à Marchiennes, soit elle est véhémentement suspectée d'être sorcière et Bouvignies peut lui intenter directement un procès criminel. L'avis douaisien date du 16 mai, or entre le 12 et le 16 un grand nombre de témoins sont venus accuser Péronne d'innombrables maléfices. Ils menacent de porter leurs plaintes au procureur du roi à Douai et même au conseil souverain de Tournai si la «sorcière» est mise en liberté. Les juges de Bouvignies ne veulent pas faire figure d'incompétents. Ils décident le 18 mai d'intenter un procès criminel. Le 20 mai Péronne est interrogée par les hommes de fief à propos des maléfices subis par les témoins: maladies, mort d'animaux, vol magique de beurre à des voisins, envoi de souris etc.... Elle nie certaines accusations mais semble croire à la réalité de ses pouvoirs. On ne torture pas physiquement à Bouvignies, mais après une longue semaine en prison, terriblement déprimée, Péronne avoue être allée au sabbat tous les jeudis depuis quelque quinze années, et avoir reçu des poudres magiques de son diable. La gouvernance de Douai exige des interrogations supplémentaires et envoie un modèle démonologique auquel la cour de justice de Bouvignies soumet Péronne le 24 mai. Le lendemain le bourreau de Douai recherche sur le corps de Péronne les marques diaboliques et trouve trois endroits où, sondée avec une aiguille, elle n'a ressenti aucune douleur. Le 26, la gouvernance de Douai ayant lu les aveux de Péronne laisse aux juges locaux la liberté de «brûler la dite Goguillon en cendres ou bien à moitié, pour en ce dernier cas, exposer le reste de son corps à la voirie sur une roue ou fourche.» (*Les derniers bûchers* 35) Le 28 mai Péronne maintient ses

déclarations, le 29 elle sort de prison pour être menée au bûcher où elle brûle à demi. Son cadavre est exposé sur une roue.

En acceptant de reconnaître ses crimes, Péronne espérait-elle être graciée? A-t-elle cédé à la persuasion des juges, à des promesses fallacieuses, à la peur, ou était-elle convaincue elle-même d'être sorcière? La gouvernance de Douai fait pire que la condamner. Elle conseille de poursuivre quiconque a été dénoncé en tant que complice par Péronne. Or la soi-disant sorcière sous la pression morale et mentale des juges a signalé sa cousine Jeanne Goguillon, sa propre fille aînée Marie-Anne, une veuve du nom de Marie-Anne Ducrocquet, Jean Bachy, tous quatre de Bouvignies, ainsi que deux femmes et un homme de Flines. L'on ne sait, faute d'archives, ce qui se passa à Flines, mais à Bouvignies le zèle des magistrats et la malveillance d'un voisin suffirent à allumer un bûcher. Après Péronne brûleront le 3 juillet Jeanne Goguillon, le 23 septembre Jeanne Bachy, soeur de Jean accusée par Jeanne Goguillon, et le 8 novembre Marie-Anne, fille de Péronne. Comme d'habitude, aucun témoin ne s'est présenté pour soutenir les accusées, nul avocat ne plaide pour elles. Seuls les Capucins ont encouragé Jeanne Goguillon à nier et à se défendre. Le procès se résume à un psychodrame collectif baignant dans le mystère. La sorcière, isolée, affolée, prend conscience de ses crimes en écoutant les questions des juges. Elle finit par avouer parce que les juges réussissent véritablement à convaincre les suspects de leur propre culpabilité.

Pendant que quatre filles d'Eve brûlent à Bouvignies, les fils d'Adam sont disculpés. Aucune marque diabolique n'est trouvée sur le corps de Jeanne Bachy mais au fil des interrogatoires sa résistance s'émousse et Jeanne se sent de plus en plus coupable: on la brûle. En ce qui concerne Jean Bachy, sa combativité est alimentée en prison par des pots de bonne bière et en l'absence de marque diabolique on le libère. Pierre Hornet, accusé par Jeanne Bachy, est aussi relâché. Les gens de loi ne poursuivent pas les

hommes avec autant de détermination. Les accusés mâles, d'ailleurs, se servent de toutes les armes qui sont à leur disposition tandis que les femmes sont particulièrement visées lors des poursuites et facilement convaincues de leur propre sorcellerie; elles deviennent le gibier rêvé de leurs persécuteurs. Victimes des croyances sataniques du monde paysan et de la volonté répressive des élites judiciaires, les femmes de Bouvignies, martyres consentantes, n'ont pas eu de chance. En 1682, un édit royal éteint les bûchers.

Il y a déjà longtemps, en effet, qu'à Paris on ne reconnaît plus aux sorcières de pouvoirs supernaturels. Cyrano de Bergerac expose dans une de ses lettres l'impuissance du Démon, incapable de protéger ses créatures contre la justice humaine, incapable de vrais miracles. «On ne doit croire d'un homme que ce qui est humain, c'est-à-dire possible et ordinaire» et «on ne doit pas croire toutes choses d'un homme, parce qu'un homme peut dire toutes choses.» (lettre XIII) L'abbé d'Aubignac qui est allé à Loudun en 1637 conclue catégoriquement: «Tout ce jeu n'est que fourbe, imposture, détestation et sacrilège.» (in Mandrou 275)

Après avoir parlé de la sorcellerie paysanne, nous abordons avec l'abbé d'Aubignac une autre sorte de possession démoniaque, celle qui a troublé pendant bien des années la tranquillité de certains couvents. Aix-en-Provence, Loudun, Louviers ont fait tant de bruit en leur temps que bientôt une véritable épidémie de possessions s'est propagée d'un couvent à un autre. C'est le cas, moins connu, des Brigittines de Lille où nous retrouvons les exorcistes dominicains, Domptius et Michaelis, qui s'étaient attaqués auparavant aux démons provençaux. D'ailleurs, selon Michaelis, certaines Brigittines lilloises avaient été témoins des exorcismes d'Aix et une des religieuses de Lille aurait même commencé à ressentir à Aix les premières atteintes de la démonopathie, ce qui démontre bien les effets d'une contagion psychologique. Ainsi au printemps de l'année 1613, les filles du cloître de Sainte Brigitte à Lille se croient à leur tour possédées. Elles sont

tourmentées par des sensations douloureuses et par une espèce de délire anti-religieux qui accompagne la démonopathie. On découvre bientôt la source du mal: soeur Marie de Sins vient d'elle-même se confesser; elle se réclame de Gaufridy, brûlé à Aix, qu'elle dit avoir rencontré au sabbat et dont elle a eu un enfant. Le révérent archevêque de Malines, âgé de soixante-dix ans, déclarera après le procès qu'il n'a jamais rien ouï de semblable et que les péchés et abominations de Marie de Sains sont au-delà de toute imagination. Nous pouvons en juger par quelques extraits de sa confession: «J'ai abandonné au diable mon corps, mon âme, mes bonnes oeuvres, tout ce qu'une créature vivante peut offrir à son créateur. J'ai placé sous les accoutrements des nonnes, aux paillasses de leurs couchettes, un maléfice que le diable me confia et qui devait causer l'extermination de la communauté. Ce maléfice fut inventé au sabbat par Gaufridy et il était composé avec des hosties et du sang consacrés, avec des poudres de bouc, des ossements humains, des crânes d'enfant, du poil, des ongles, de la chair et de la liqueur séminale de sorcier, avec des morceaux de foie, de rate, de cervelle. J'ai administré aux filles de Sainte Brigitte des poudres débilitantes. J'ai tenté à différentes reprises de faire mourir la mère abbesse ainsi que l'évêque de Tournai et tous les serviteurs attachés à sa personne...» (Raviart 41) Elle ajoute, entre autres, avoir rapporté du sabbat des idoles de cire qui provoquaient les religieuses à la luxure, avoir administré un maléfice de lubricité. Elle dit avoir occis plusieurs petits enfants qu'elle avait ouverts tout vifs afin de les sacrifier au diable. Elle a commis au sabbat le crime de bestialité et de sodomie. Elle est enceinte de Satan. Elle a aussi vu Jésus, Saint Dominique et Saint Bernard. Elle prie Dieu de lui venir en aide mais elle n'est pas exaucée, le démon lui disant qu'il ne quittera point la place. Jugée possédée du démon, Marie de Sains est privée de l'habit de religieuse, condamnée à une prison perpétuelle. On dit qu'elle tomba dans un état complet d'imbécillité. Malheureusement, ses accusations entraînent la mort sur le bûcher de Simone Dourlet, ancienne novice rendue à la vie laïque quelques mois avant les exorcismes, et

convaincue finalement des mêmes crimes. Elle avait vingt ans et venait de se marier.

Les médecins contemporains de ces grandes possessions connaissent l'hystérie et ne manquent pas de la diagnostiquer. Ils proposent des explications scientifiques. Les religieuses possédées sont des femmes mélancoliques qui ne supportent pas le cloître et qui délirent dans l'imaginaire. Leurs convulsions n'ont rien d'extraordinaire ou de surhumain. Gabriel Naudé, bibliothécaire de Richelieu et de Mazarin, a précisé le diagnostic «mélancolique» dans une lettre adressée à son ami le docteur Guy Patin: «Il vaudrait mieux dire hystéromanie ou bien érotomanie.» (in Pintard 281)

Le docteur Yvelin, médecin d'Anne d'Autriche, recommande de soigner les nonnes avant d'admettre qu'elles sont les victimes désignées de l'ardeur déployée par Satan pour perdre le monde. Il est étonné de ce que les diables de Louviers ne comprennent pas le latin et parlent avec un accent normand bien marqué. (Yvelin 6) En effet, la maladie n'explique pas tout, et Marc Duncan de Cérissantes, docteur en médecine, de conclure qu'il y a maladie et artifice joints ensemble.

Le cas de Marie de Sains a été étudié en 1936 par le docteur Georges Raviart, professeur de clinique psychiatrique à la Faculté de Médecine. Il reconnaissait chez la jeune Brigittine «le délire de possession corporelle à base d'hallucinations internes» résultant en «un dédoublement de la personnalité.» Dans la lutte entre la pieuse religieuse et la possédée, cette dernière est victorieuse parce qu'elle est servie par des troubles hallucinatoires multiples et par des «associations obsédantes de contraste à contenu impie et obscène» que le pouvoir directeur affaibli de Marie de Sains est impuissant à repousser du champ de la conscience. «Aujourd'hui,» ajoute le docteur Raviart, «nous ferions chez elle le diagnostic de mélancolie avec délire religieux démonopathique.» (Raviart 44)

La mélancolie se définit de nos jours, dans le *Vocabulaire de la psychologie* de Henri Piéron, par les termes suivants: Affection mentale très fréquente caractérisée par une dépression plus ou moins marquée, un sentiment d'incapacité, un dégoût de l'existence pouvant aller jusqu'aux idées de suicide, de l'anxiété et de l'insomnie et parfois des idées délirantes d'auto-accusation, d'indignité, etc. Survient parfois sans raison apparente, en liaison avec une psychose maniaque-dépressive, parfois à la suite de chocs affectifs (mélancolie réactionnelle)... (260)

A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle Malebranche attribuait tout simplement la plupart des sorcelleries à l'imagination (Malebranche 92), et Voltaire écrivait un peu plus tard dans son *Dictionnaire philosophique*: «On a déjà dit que plus de cent mille prétendues socières ont été exécutées à mort en Europe. La seule philosophie a guéri enfin les hommes de cette abominable chimère et a enseigné aux juges qu'il ne faut pas brûler les imbéciles» (Vol. 18, 20-24).

Bien qu'on lise encore dans l'*Encyclopédie*: «Il serait insensé de ne pas croire que quelquefois les Démons entretiennent avec les hommes de ces commerces qu'on nomme Magie,» à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle les possédés rentrent dans le domaine médical et les affaires de sorcellerie ne sont plus reçues par les tribunaux que quand elles impliquent des meurtres ou des vols.

Mais la démonomanie a la vie dure. Selon Patrick Ravignat, le XIX<sup>e</sup> siècle fut le temps de la séduction diabolique. «La femme connaît la beauté magique du diabolisme, de la magie, des cultes secrets. Elle veut être considérée comme une émanation de la Grande Déesse, une sorte de Femme suprême, de Mère ou d'Amante cosmique.» M. Ravignat énumère, parmi celles qu'il appelle «les porteuses de foudre», Maria de Naglowska et ses messes d'or pendant lesquelles des pendaisons rituelles mènent à de nouveaux états de conscience; Joan Mitchel dont le cas «a fait s'interroger un grand nombre de parapsychologues»; Nadia, la

«madone psychédélique,» née en 1960, qui pratiquait des messes rouges tous les jours à cinq heures dans le cimetière du Père-Lachaise, et participait à des rituels bizarres à Stonehenge avant d'être disparue dans les montagnes du Tibet. (Ravissant)

Nous, les rationnels du XX<sup>e</sup> siècle, nous rions des superstitions et des sorcières, et pourtant, comment expliquer la recrudescence des messes noires qui comprennent des sacrifices de chats et pire sans doute? Les «cultes» d'aujourd'hui, ne sont-ils pas une véritable renaissance des pratiques sorcières?

A quand les bûchers? Toutefois, grâce aux victoires remportées par le mouvement de libération de la femme, il faut s'attendre à ce que brûlent autant de fils d'Eve que de filles d'Adam.

University of Nevada, Las Vegas

#### Ouvrages Cités ou Consultés

Bergerac, Cyrano de. *Oeuvres diverses*. Lettre XIII (Paris: C. de Sercy, 1654).

Cérisantes, Marc Duncan de. *Apologie pour M. Duncan, Docteur en médecine contre le traité de la mélancholie tiré des réflexions du Sieur de la Ménardière* (s.l., 1635).

Malebranche, Nicolas de. *De la recherche de la vérité* (Paris: Sapia, 1837).

Mandrou, Robert. *Magistrats et sorciers en France au XVII<sup>e</sup> siècle* (Paris: Plon, 1968).

Michelet, Jules. *La sorcière*, (Paris: Flammarion, 1966).

Muchembled, Robert. *La sorcière au village* (Paris: Julliard/Gallimard, 1979).

- \_\_\_\_\_. *Les derniers bûchers* (Paris: Ramsay, 1981).
- Piéron, Henri. *Vocabulaire de la psychologie* (Paris: Presses Universitaires de France, 1968).
- Pintard, René. *Le libertinage érudit* (Paris: Boivin, 1943).
- Raviart, Georges. *Sorcières et possédées* (Lille: Emile Raoust, 1936).
- Ravignat, Patrick. *Histoire des sorcières* (Paris: Christian de Bartillat, 1987).
- Voltaire. *Dictionnaire philosophique*. Article Bouc, vol. 18 (Paris: Garnier, 1878).
- Yvelin, Pierre. *Apologie pour l'auteur de l'examen de la possession des religieuses de Louviers, à Messieurs l'Emperière et Magnart, Médecins à Rouen* (Paris: 1643).